



RÉUNION MINISTÈRE DE LA SANTÉ
19 JUIN 2024

COMMUNIQUÉ

Étaient présents:

Le ministère de la santé représenté par la délégation au numérique en santé (DNS)
La caisse nationale d'assurance maladie (CNAM)
L'agence nationale d'appui à la performance (ANAP)
Les fédérations de Taxis: FNAT, FNTI et FNAT
Les fédérations ambulancières: FNMS, CNSA, FNAA et FNAP

Le ministère de la santé représenté par la DNS nous a convié à cette réunion de travail afin d'établir, avec tous les acteurs du transport de malades, un cahier des charges permettant notamment la libre circulation des données de santé et le partage de celles-ci et non de créer une plateforme de commande.

Le but étant de déterminer la méthode afin de sécuriser les données sensibles et le partage de ces données de la demande du transport faite par le centre hospitalier, de permettre une meilleure prise en charge des patients avec les moyens adaptés et dans les délais définis. Ce qui permettrait de structurer l'organisation des plateformes qui existent aujourd'hui et en améliorer l'efficacité.

Les interrogations des fédérations ambulancières portent sur la gouvernance de cette plateforme et refusent catégoriquement la mise en place de plateformes d'intermédiation.

Les fédérations de taxis qui sont en accord avec ce point ajoutent que certaines plateformes déjà en place n'intègrent pas les taxis dans l'organisation ni dans le contrôle de son fonctionnement ce qui est inadmissible et ne doit pas se reproduire.

De plus, les taxis sont déjà structurés numériquement avec l'application "le.taxi" qui pourrait être développé pour le transport de malades assis.

Nous faisons état des difficultés d'intégration de notre profession notamment dans le cadre de l'article 80 et il est rappelé que les taxis sont des acteurs essentiels du transport de malades assis grâce au maillage du territoire.

La DNS recadre le sujet de la réunion en nous expliquant que l'objectif du ministère était de structurer les plateformes en définissant communément ce qui va leur être demandé et dans le but d'améliorer le service rendu aux patients afin d'étendre leur utilisation notamment dans des territoires dépourvus de cet outil.

Ils ont bien compris et prennent note que le sujet ne pourra avancer tant que la gouvernance de ces plateformes ne sera pas établie.

Les fédérations de taxis souhaitent également que le ministère des transports soit convié aux futurs groupes de travail.

Enfin les fédérations de taxis interrogent la DNS sur le fait que cette réunion coïncide étrangement avec les négociations de la future convention taxi et principalement avec l'article 69 du PLFSS 2024 dont le décret est en cours de rédaction.

La DNS répond que ce n'est pas une volonté de sa part et que le sujet de la réunion était bien d'échanger avec nous sur les besoins des plateformes et que l'objectif, in fine, est d'améliorer la réponse aux besoins des patients en matière de transport sur tout le territoire.

La DNS nous propose de nous réunir en septembre afin de retravailler leur schéma de présentation.

Pour la FNAT
Le président
Bernard CREBASSA



Fédération Nationale des Artisans du Taxi
219 rue de la Croix Nivert
75015 Paris
fnat.direction@fnataxi.fr

Pour la FNDT
La Présidente
Emmanuelle CORDIER



Fédération Nationale Du Taxi
38 rue de Chartres
28360 Vitray en Beauce
infocontactfnat@orange.fr

Pour la FNTI
Le Président
Ahmed SENBEL



Fédération Nationale des Taxis Indépendants
139 Rue Baraban
69003 Lyon
federationnationale.fnti@gmail.com

